

CANTON DE VAUD

COMPTE RENDU

SUR

L'ADMINISTRATION

PENDANT L'ANNÉE 1923

Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'art. 66 de la Constitution du 1^{er} mars 1885, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1923.

Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent à autant de Départements institués par la loi du 10 novembre 1920 et se suivent dans l'ordre indiqué à l'article 38 de celle-ci, savoir :

- 1^o Département de Justice et Police ;
- 2^o Département de l'Instruction publique et des Cultes ;
- 3^o Département de l'Intérieur ;
- 4^o Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce ;
- 5^o Département Militaire et des Assurances ;
- 6^o Département des Travaux publics ;
- 7^o Département des Finances.

La partie concernant le Département de Justice et Police est précédée du rapport du Tribunal cantonal et des rapports des greffiers des Tribunaux de Prud'hommes de Lausanne, Nyon, Payerne, Vevey et Yverdon.

seur à l'Ecole normale d'Hauterive, a donné sa démission. Il a été remplacé par M. l'abbé François Gremaud, dès le 20 septembre 1923.

Les paroisses catholiques ont pris part à la commémoration du deuxième centenaire de la mort de Davel. A cette occasion, Mgr Besson a donné une lettre sur le patriotisme chrétien, qui a été lue dans toutes les églises et chapelles du Décanat.

VI. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Université

En ce qui concerne le corps enseignant, nous avons à signaler les changements et les modifications suivants : l'Université a eu le chagrin d'enregistrer la démission de M. le professeur Vuilleumier, pour raisons de santé, après un enseignement de 54 années, d'abord à l'Académie, ensuite à l'Université. Il a été remplacé par M. Golay, nommé professeur extraordinaire.

M. Félix Roux, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales, a donné sa démission pour prendre sa retraite ; pour des motifs d'économie, il n'a pas été remplacé.

A la Faculté de médecine, MM. les professeurs Berdez et Spengler ont donné leur démission pour raisons de santé. M. Berdez n'a pas été remplacé. M. le D^r Reinhold a été nommé professeur extraordinaire de médecine légale.

M. le professeur Nicolas Herzen a également donné sa démission pour raisons de santé, et c'est M. Philippe Meylan, déjà privat-docent pour l'enseignement du droit romain, qui a été nommé pour lui succéder. M. Ernest Juillard, ingénieur, a été nommé professeur extraordinaire, chargé d'un enseignement d'électricité.

L'Université a encore dû se séparer de M. le D^r de la Harpe, qui enseignait depuis de nombreuses années à la Faculté de médecine, en qualité de privat-docent, et qui a donné sa démission pour raisons de santé.

M. le professeur Mirimanoff, de l'Université de Genève, a continué provisoirement, comme suppléant, l'enseignement des mathématiques à la Faculté des sciences. Un certain nombre de privat-docents ont été nommés, savoir :

M. de D^r Boven, autorisé à faire un cours de caractérologie à la Faculté de médecine ;

M. de D^r Rosselet, un cours de radiologie à la même Faculté ;

Et enfin M. de D^r ès-sciences Jules Chuard, autorisé à faire un cours de mathématiques à la Faculté des sciences.

MM. des professeurs Thomann et Paillard ont été promus au rang de professeurs ordinaires.

Sur la proposition du Sénat, le Conseil d'Etat a promu au titre de professeurs honoraires de l'Université, MM. le D^r Berdez, D^r Spengler et Henri Vuilleumier.

Enfin, au mois d'août 1923 l'Université a perdu l'un de ses plus illustres professeurs, M. Vilfredo Pareto.

M. André Mercier a obtenu un nouveau congé pour lui permettre de continuer à présider le Tribunal arbitral franco-allemand. Il est remplacé par deux chargés de cours M. Maurice Lugeon a également obtenu un congé pour accepter une mission scientifique en Amérique du Sud. Il est remplacé par son assistant, M. Elie Gagnebin et M. Argan, professeur à l'Université de Neuchâtel. Ces congés n'occasionnent aucun frais à l'Etat.

Le nombre des étudiants, pour le semestre d'hiver, a été de 706, plus 148 auditeurs, au total 854 ; et pour le semestre d'été de 621, plus 77 auditeurs au total 698. Il faut noter que le nombre des étudiants au semestre d'été est toujours très inférieur à celui du semestre d'hiver. Nous avons toutefois le sentiment que ce chiffre va se relever et nous constatons avec plaisir que, malgré le change défavorable, nous avons conservé une assez forte proportion d'étrangers et, en outre, ce qui est encore plus réjouissant, que le nombre des étudiants des cantons confédérés inscrits à notre Université va en augmentant.

Les Facultés de théologie, de droit et des lettres ont émigré dans les nouveaux locaux aménagés à leur intention dans l'ancien bâtiment de l'Ecole normale. Bien que l'Etat ait fait tout ce qui lui était possible pour tirer le meilleur parti de ce bâtiment, il est certain que l'Université s'y trouve à l'étroit. Nous espérons bien que le provisoire que l'on a fait envisager à l'Université pour lui faire accepter plus facilement son départ de l'ancien bâtiment de l'Académie ne sera pas définitif. A certaines heures de la journée, il est impossible de trouver un local libre pour y donner un heure de cours. Une telle situation ne saurait durer longtemps.

En ce qui concerne les règlements intéressant l'Université, élaborés au cours de cette dernière période, nous pouvons citer les dispositions spéciales applicables aux ingénieurs diplômés de notre Ecole d'ingénieurs voulant obtenir une licence leur donnant

le droit d'enseigner, et enfin le règlement de l'Ecole des sciences sociales qui vient de subir quelques modifications. Le nouveau règlement de la Faculté des lettres est encore sur le métier.

Citons encore le règlement concernant les assistants, entré en vigueur le 15 octobre 1922, et le règlement d'application de la loi sur les traitements des professeurs, du 5 juin 1923.

Enfin, l'Université a été chargée de proposer, par faculté, des dispositions réglementaires relatives à l'admission à l'Université d'étrangers ne possédant pas de certificat régulier d'études secondaires parce qu'ils sont ressortissants de pays n'ayant pas d'établissement de culture universitaire. En attendant, les doyens et les directeurs sont autorisés à appliquer des mesures provisoires et libérales.

L'Université, au cours de cette dernière année, a eu plusieurs fois le plaisir d'entrer en contact avec le public et de manifester son existence au dehors : nous rappelons la proclamation qu'elle a envoyée aux journaux à l'occasion de la votation du 3 décembre 1922.

Mentionnons encore la brochure que l'Université a fait imprimer et distribuer à l'occasion des fêtes du bi-centenaire de Davel. Il s'agit ici de l'impression de la belle conférence de M. le professeur Vuilleumier sur notre héros national.

Rappelons aussi l'inauguration de l'Aula, nouvellement décorée et dans laquelle, dès lors, de nombreuses manifestations universitaires se sont déroulées.

Il faut mentionner aussi les commémorations des anniversaires de Pasteur et de Renan et les belles leçons, données à ces deux occasions, par MM. les professeurs Arthus et Millioud.

Rappelons enfin la commémoration du cinquantenaire de la fondation de l'Ecole de pharmacie, au mois de juillet.

A l'occasion de ces nombreuses manifestations, l'Université a décerné plusieurs diplômes de docteur *honoris causa*, savoir à M. Louis Rivier, artiste-peintre, à M. Félix Bonjour, rédacteur, et à M. le professeur Philippe Bridel ; à MM. les pharmaciens Bühler et Golaz et à M. le chanoine Besse.

Le Sanatorium universitaire a continué à rendre des services et plusieurs de nos étudiants y ont trouvé la guérison.

Quant aux cours d'extension universitaire, ils ont été réorganisés sur d'autres bases.

Hors de Suisse, l'Université s'est fait représenter au Congrès des études historiques, à Bruxelles, par MM. les professeurs de Tourtoulon, Chavan et Charles Gilliard. M. le professeur Arthus a représenté également notre Université aux fêtes organisées par celle de Strasbourg à l'occasion du centenaire de Pasteur, au mois de mai dernier.

Parmi les décisions qui intéressent encore l'administration générale de l'Université, citons celle qui concerne la Bibliothèque des étudiants, placée dans les combles de l'ancienne Académie. Les transformations de ce bâtiment ayant exigé son déménagement, nous avons profité de cette circonstance pour établir une utilisation plus rationnelle de cette Bibliothèque. La commission universitaire a décidé que les volumes en seront répartis entre les diverses Facultés et suivant l'intérêt spécial que ceux-ci peuvent offrir à chacune d'elles. Une commission spéciale a été désignée pour procéder à ce partage.

RAPPORTS SPÉCIAUX DES FACULTÉS

Faculté de théologie

Elle est encore sous le coup de la démission de M. le professeur Henri Vuilleumier, démission qui est venue au printemps 1923. C'est au cours de sa 54^e année d'enseignement qu'il s'est vu contraint par la fatigue de se retirer. Il était l'illustration de notre Faculté, lui dont les leçons étaient aussi admirables par la méthode que par la sûreté de la pensée et la hauteur de l'inspiration.

M. le pasteur Golay, qui depuis dix-neuf ans initiait les élèves de notre Gymnase classique aux études hébraïques, a été installé pour succéder à M. Vuilleumier, le mardi 12 avril 1923.

Pendant l'année 1922-1923 la marche de notre Faculté a été régulière. Nous avons compté au semestre d'hiver 19 et au semestre d'été 17 étudiants.

Cinq licences en théologie et une ès-sciences religieuses ont été délivrées. Un étudiant a passé les examens de théologie pratique et obtenu le grade de licencié en théologie, étant déjà possesseur du grade de licencié ès-sciences religieuses. Quatre étudiants ont passé leurs examens propédeutiques. Les concours n'ont pas tenté, cette année, nos étudiants. Un seul s'est attaqué à un sujet de psychologie de la Faculté des lettres.

Faculté de droit

Professeurs. — La Faculté de droit a eu le regret d'enregistrer la démission de M. Herzen, professeur ordinaire de droit romain, et de M. Spengler, professeur extraordinaire de médecine légale,

que des raisons de santé et de convenances personnelles ont déterminés à quitter l'enseignement. Elle a été douloureusement éprouvée par la mort d'un de ses plus illustres maîtres, M. Vilfredo Pareto, dont les œuvres économiques et sociologiques, succédant à celles de M. Walras, ont porté au loin la renommée de « l'Ecole de Lausanne ». Le Conseil d'Etat, après avoir demandé le préavis des Facultés de droit et de médecine, a confié l'enseignement du droit romain à M. Philippe Meylan, privat-docent à la Faculté de droit, et à M. le Dr Paul Reinbold celui de la médecine légale. M. Reinbold a fait sa leçon inaugurale le 21 novembre 1922 ; M. Meylan le 13 novembre 1923.

M. le professeur Mercier a demandé un congé partiel pendant le semestre d'hiver 1922-23, congé renouvelé pour 1923-1924.

Etudiants. — Le nombre des étudiants marque une diminution sur l'année précédente, soit 84 étudiants et auditeurs au semestre d'hiver (contre 92 au semestre d'hiver précédent) et 83 au semestre d'été (contre 94 au semestre d'été précédent). La diminution porte principalement sur l'élément étranger et paraît être la conséquence de la crise des changes.

En revanche, l'activité scolaire des étudiants inscrits a été très grande et s'est révélée par le nombre des candidats qui ont soutenu des dissertations de licence ou de doctorat. Pendant les deux semestres écoulés, la Faculté eut à apprécier 16 dissertations, à savoir : une dissertation de licence, une de doctorat (sciences juridiques), deux de doctorat (sciences économiques), douze de doctorat et licence. La moyenne de ces travaux est d'un niveau très satisfaisant et certaines dissertations témoignent de connaissances générales et de préoccupations scientifiques remarquables chez de jeunes docteurs. Nous ne saurions négliger de mentionner encore que deux des candidats qui ont brillamment conquis le double grade de licencié et de docteur sont des dames : M^{lle} L. Comte et M^{lle} A. Quinche.

Les quatre sessions annuelles d'examens ont réuni 29 candidats aux épreuves de doctorat et 13 candidats aux épreuves de licence. Trois échecs seulement ont été enregistrés, ce qui indique que la préparation des candidats était en général fort satisfaisante.

Un prix de 140 francs a été décerné à M. Morton pour son travail de concours sur « le coutumier de Moudon ».

Cours et travaux universitaires : Le programme général des cours n'a pas subi de changement. La Faculté souhaiterait pouvoir étendre sur plusieurs points l'enseignement qu'elle donne et créer des enseignements nouveaux, mais les circonstances économiques se prêtent mal à la réalisation de tels projets et, d'autre

part, les professeurs de la Faculté, qui sont en petit nombre, assurent un très lourd enseignement. Ne pouvant élargir leur enseignement *ex cathedra*, ils se sont efforcés de multiplier les conférences, séminaires et directions d'études qui leur permettent de stimuler le travail personnel des étudiants. Citons particulièrement les séminaires de droit civil suisse et procédure, de droit civil français et procédure, de droit romain, d'économie politique, de droit diplomatique et de droit des gens, qui sont suivis par des groupes nombreux d'étudiants.

La Faculté de droit a été représentée : 1° au Congrès des sciences historiques, par M. de Tourtoulon, au mois d'avril 1923 ; 2° à la Conférence des Facultés de droit des Universités suisses, par MM. de Tourtoulon et Guisan, au mois de mai ; 3° au cinquantième de l'Institut de droit international, par M. Roguin, au mois d'août. Le Conseil de la Faculté a mis au point un projet de modification au règlement de la Faculté qui permet aux étudiants étrangers, ressortissants de certains Etats, de suppléer au défaut de diplôme secondaire en subissant un examen d'entrée à la Faculté de droit.

Bibliothèque ; salle de travail. — La bibliothèque de la Faculté de droit a reçu de grandes améliorations. L'ensemble du bâtiment a été réparé ; la salle du rez-de-chaussée aménagée en magasin de livres très pratique ; la salle du second étage refaite et agréablement meublée pour servir de salle de travail ouverte en permanence aux étudiants. Quant aux collections de la bibliothèque, elles se sont accrues, en outre des achats habituels, du fait d'une donation très importante que fit M. le professeur Roguin et qui comporte des ouvrages de droit, des collections de lois, des recueils de jurisprudence et des thèses et brochures diverses.

Le catalogue de la bibliothèque a été vérifié au cours de cette année par les soins du directeur de la Bibliothèque cantonale et ses comptes ont été vérifiés par le comptable du Département.

Secrétariat. Depuis le mois d'octobre 1922, la Faculté de droit partage avec la Faculté des lettres, l'Ecole des H. E. C. et celle des sciences sociales les services d'une secrétaire-bibliothécaire.

Ecole des sciences sociales. — A tous les points de vue, sauf pour le recrutement, cette année a été normale. L'Ecole a vu paraître, au mois de juin 1923, son nouveau règlement, qui ne modifie guère le précédent ; les examens ont été, en général, satisfaisants ; les étudiants témoignent de leur intérêt par leur

assiduité aux séances des cinq séminaires. Leur nombre, qui s'était élevé jusqu'à 70 pendant la guerre, est tombé, par l'effet de la tension des changes, à 26, plus 3 auditeurs en hiver, et à 25 plus un auditeur en été. Il augmentera à coup sûr dès que les conditions financières permettront l'accès de notre pays.

Rappelons que l'enseignement de l'Ecole n'entraîne aucune dépense spéciale pour l'Etat. Au contraire, on peut dire que toutes les finances de cours encaissées par l'Etat, déduction faite de la part allouée aux professeurs, constituent un bénéfice net. Ce bénéfice est en moyenne, annuellement, de 3000 francs environ. Depuis 17 ans que l'Ecole existe cela fait la jolie somme de 51,000 francs. De son côté, la ville de Lausanne et le pays ont trouvé aussi leur bénéfice. En effet, les étudiants qui sont venus et qui viennent à Lausanne étudier les sciences sociales iraient étudier ailleurs si nous n'avions pas une Ecole avantagement connue sous le nom d'Ecole de Lausanne.

Ecole des Hautes Etudes commerciales. — L'Ecole a compté, au semestre d'hiver 1922-1923, 58 étudiants réguliers et 14 auditeurs, soit en tout 72 étudiants (hiver 1921-1922 : 70 étudiants) ; au semestre d'été 1923, 46 étudiants réguliers et 6 auditeurs, soit en tout 52 étudiants (été 1922 : 62 étudiants). Cette diminution est toujours due aux conditions économiques actuelles et à la crise des changes.

Il a été délivré au cours de l'année 16 licences « ès-sciences commerciales et ès-sciences économiques appliquées ». Actuellement, le nombre des diplômes délivrés par l'Ecole est de 174.

La bibliothèque de l'Ecole a 2588 volumes.

La Bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial en contient 5725.

Le fonds des délégations s'est augmenté de fr. 242.20 en 1923. Il atteint, sans les intérêts, la somme de fr. 2620.15.

L'Ecole a enregistré avec ses plus vifs regrets la démission de M. le professeur Félix Roux, qui était chargé de l'enseignement de la microscopie des marchandises. Les difficultés financières que l'Etat supporte actuellement ne permettent pas d'envisager le remplacement de ce professeur distingué.

Institut de Police scientifique. — Les cours, démonstrations pratiques et laboratoire de police scientifique et de photographie ont été régulièrement suivis par un certain nombre d'étudiants et d'auditeurs, Suisses et étrangers. Une division du cours théorique de police scientifique a été mise à l'étude de façon à mettre ce cours plus à la portée des étudiants en droit.

L'Institut a envoyé un grand nombre de documents photographiques et plusieurs appareils à l'Exposition nationale de photographie (Section scientifique, division photographie judiciaire), qui a eu lieu à Genève en mai 1923. Cette participation a été très remarquée, spécialement par la XIV^e Conférence des commandants de gendarmerie et de police suisses.

Quelques appareils nouveaux et de nombreux ouvrages ont pu être acquis, le Musée s'est en outre enrichi de plusieurs pièces intéressantes.

L'Institut a reçu la visite de plusieurs notabilités étrangères, à citer spécialement MM. les majors Robertson et Haselhurst, inspecteur général et superintendant de police à la Présidence de Bombay (Indes anglaises), qui ont passé plusieurs jours à étudier l'organisation et les enseignements de l'Institut.

Faculté de médecine

Pour le remplacement du professeur Berdez, démissionnaire, la Faculté a proposé de faire donner le cours de pharmacologie par M. le professeur Strzyzowski (pour la partie matière médicale et dispensation des médicaments), et par M. le professeur Arthus (pour la partie pharmaco-dynamie). Ces propositions ont été ratifiées par la Commission universitaire et par le Département, et les professeurs chargés de ces cours ont commencé leur enseignement dans les premières semaines du semestre.

La Faculté a proposé de conférer le titre de professeur honoraire aux anciens professeurs démissionnaires, D^r Berdez et D^r Spengler. Cette proposition a été ultérieurement votée par le Sénat.

La Faculté a émis un avis favorable à la nomination du D^r Boven comme privat-docent de psychiatrie. Le Département a fait ultérieurement la nomination, et le D^r Boven a commencé son enseignement au semestre d'été 1923.

Elle a émis un avis favorable à la demande présentée par le D^r Rosselet d'être autorisé à enseigner la radiologie à titre de privat-docent. La nomination a été faite par le Département et le D^r Rosselet a commencé son enseignement au début du semestre d'hiver 1923-1924.

La Faculté a étudié la réforme projetée de la maturité fédérale des médecins, et a chargé M. le professeur D^r Rossier de participer aux travaux d'une commission inter-universitaire, ayant pour objet de formuler les vœux des facultés de médecine.

La Faculté a élaboré un projet de règlement d'admission à l'Université, qui a été transmis au rectorat.

La médaille de Faculté a été attribuée à M. Henri Arthus pour l'année 1923.

La Faculté a accepté durant ce semestre 28 thèses de doctorat, 17 présentées par des médecins fédéraux, et 11 par des étrangers.

Institut d'hygiène expérimentale et de parasitologie. —

Les cours d'hygiène expérimentale et de parasitologie ont été régulièrement suivis par des élèves des Facultés de médecine, des sciences, de l'École de pharmacie et de l'École des hautes études commerciales. L'augmentation toujours plus grande des collections du Musée d'hygiène et de parasitologie permet de développer toujours plus dans ces cours les démonstrations. Elèves et anciens élèves, qui comprennent l'importance de ces démonstrations, contribuent de temps en temps par des photographies, des dessins, etc., à augmenter les dites collections. A côté des cours, quelques visites à des installations qui intéressent l'hygiène ont été faites, sous la direction de M. le prof. Galli-Valerio et de M. le Dr Messerli, privat-docent. Malheureusement, le peu de temps libre dont disposent nos élèves empêche de développer encore plus cette partie de l'enseignement. Quoi qu'il en soit, les élèves ont pu visiter les égouts, des habitations, le lazaret, l'Institut vaccinogène, des captages de sources, la Station de désinfection, les installations de la Clinique Sylvana, etc.

Les places de travail de l'Institut ont été occupées par des élèves travaillant à des thèses et à des recherches particulières. Le résultat de ces recherches, ainsi que de celles du directeur de l'Institut, a été la publication d'une série de travaux en langue française et allemande, parmi lesquels on peut citer : Les observations sur une série de parasites et leur distribution géographique, la démonstration que les crustacés du lac des Quatre-Cantons peuvent s'infecter avec les embryons du *Dibothriocephalus latus* de sorte que l'infection avec ce ver pourrait se manifester sur les rives de ce lac ; l'étude sur le cycle évolutif des ascarides dans l'organisme de l'homme et des animaux ; les observations sur l'actinomycose, celles sur le catarhe épizootique des bovidés, ; les études sur l'organisation hygiénique à la montagne et sur le goître et le crétinisme ; les études bactériologiques sur le pouvoir de liquéfaction de la gélatine par les bactéries ; sur la coloration du gonocoque ; sur la différenciation du bacille diphtérique ; sur la fréquence du streptocoque chez les tuberculeux ; sur le rhinosclérome, etc.

Les cours d'extension universitaire ayant été remplacés par des conférences, le directeur de l'Institut y a participé par une conférence à l'Université sur l'endémie thyroïdienne, question de grande actualité pour la Suisse, chose démontrée par le fait qu'un journal non médical, *la Bibliothèque universelle*, a demandé la publication de cette conférence. Le directeur de l'Institut a, en outre, collaboré aux cours donnés aux ingénieurs et techniciens municipaux, pour les infirmières visiteuses; il a donné des conférences à Lausanne et dans le canton sur des questions d'hygiène et d'exercices physiques (alpinisme) et sur les maladies parasitaires des chèvres et des moutons à la Société des éleveurs de petit bétail du canton de Vaud.

Le directeur de l'Institut a continué à faire partie de la Commission fédérale pour le goître, de celle pour la lutte contre l'hypoderma bovis, et il a participé aux travaux pour la nouvelle pharmacopée.

L'Institut a exécuté de nombreux examens et expertises pour les cantons de Vaud et du Valais, pour l'Hôpital cantonal et des infirmeries, pour des médecins, des vétérinaires et pharmaciens.

Le directeur de l'Institut ayant toujours eu l'impression que l'Université de Lausanne, si heureusement placée, devrait contribuer toujours plus à l'étude des Alpes, s'est proposé d'organiser un petit laboratoire de recherches aux Rochers de Naye, si faciles à atteindre. Sa proposition a trouvé un accueil favorable à Montreux; il espère pouvoir le faire aboutir. Déjà un de ses anciens élèves s'est déclaré disposé à commencer des recherches là-haut. A propos de cette question, M. le professeur Zschokke, directeur de l'Institut de zoologie de l'Université de Bâle, le zoologiste le plus compétent en fait de faune des Alpes, a donné de vifs encouragements pour la réussite de la station projetée.

l'Institut et collections ont été visités, non seulement par les élèves de l'Université, mais par les personnes ayant participé aux cours pour hygiénistes et techniciens municipaux, aux cours pour infirmières-visiteuses et par les membres de la Société des éleveurs de petit bétail du canton de Vaud, par le professeur Simon, de la Johns Hopkins University de Baltimore, par la comtesse von Linden, professeur de parasitologie à l'Université de Bonn, par le professeur Leiper, de l'Ecole de médecine tropicale de Londres, par le professeur Meyer, de l'Université de San-Francisco, par le Dr Pearce, de l'Institut Rockefeller, par le Dr de Vogel, directeur des Services d'hygiène des Indes Néerlandaises, par le professeur Clark, de l'Université du Wisconsin, par le Dr Cordero, de l'Université de Montevideo, par le professeur Faust, de l'Université de Pékin, etc.

Le directeur de l'Institut avait été invité aux fêtes de Pasteur, à Paris.

Les travaux accomplis par l'Institut ont été résumés et favorablement jugés par les journaux scientifiques de la Suisse et de l'étranger et, surtout en Italie, on s'est beaucoup servi des publications de l'Institut pour pousser les autorités à la lutte contre le goître.

Faculté des lettres

L'année 1922-1923 n'a été marquée par aucun événement important. La création très désirée d'une chaire de géographie a dû être renvoyée à des temps meilleurs. M. Henri Junod, ancien missionnaire, a donné, sous les auspices de la Faculté, un cours remarquable sur la psychologie des Bantous. M. Léon Kern, privat-docent, s'est vu forcé, par son état de santé, d'interrompre son enseignement de paléographie ; sur sa demande, il a été mis en congé pour l'année.

Le Conseil de la Faculté a continué l'élaboration de son nouveau règlement, dont la revision est devenue nécessaire depuis la revision de la loi, en 1916, et de l'entrée en vigueur du Règlement général, en 1918.

Les cours ont été suivis par 79 étudiants immatriculés et 89 auditeurs, au semestre d'hiver, par 74 étudiants immatriculés et 45 auditeurs, au semestre d'été. Le nombre des étudiants immatriculés est, à quelques unités près, le même qu'au cours des années précédentes (1920-1921 : 83, 73 ; 1921-1922 : 75, 70). Par contre, le nombre des auditeurs a diminué considérablement ; il était encore de 264 en 1920-1921, avait baissé à 184 en 1921-1922 et n'est plus que de 134 en 1922-1923. Les causes de cette diminution si sérieuse sont variées. Le relèvement des finances d'inscriptions est certainement l'une des plus importantes.

La Faculté a conféré deux doctorats *honoris causa*, l'un à M. Louis Rivier, à l'occasion de l'inauguration de ses peintures décoratives de l'Aula, l'autre à M. le professeur Ph. Bridel, à qui l'on doit la monumentale édition des œuvres de Vinet, en cours de publication.

La Faculté a conféré deux grades de docteur ès-lettres (M. W. Jequer et M^{lle} J. de la Harpe), 11 grades de licencié ès-lettres, tous modernes, ainsi que 17 certificats d'études françaises (14 de première et 3 de deuxième série).

Les services rendus par la bibliothèque-salle de travail de la Faculté sont de plus en plus appréciés. Presque tous les étudiants immatriculés ont versé la caution qui donne droit à une clef et

utilisent régulièrement la salle de travail et nos collections de livres. Ces collections se sont accrues en 1923 de 393 volumes, sans compter les thèses 207 volumes proviennent d'achats et 186 de dons. Donateurs : M^{me} Stilling (par MM. les professeurs Bohnenblust et Bonnard), 69 volumes ; M. le professeur Meylan-Faure, 57 ; M^{lle} J. Bonnard (par M. le professeur Bonnard), 10 ; M. l'avocat Zanetti (par M. le professeur Arcari), 9 ; M. Dell'Oro (par M. le professeur Arcari), 5 ; M. le professeur Pirenne, 5 ; M. E. Verga (par M. le professeur Arcari), 4 ; M^{lle} H. Kredel, stud. litt., 3 ; M. S. Tissi (par M. le professeur Arcari), 3 ; M^{lle} R. Virieux, stud. litt., 3 ; M. le professeur G. Bohnenblust, 2 ; M. F. Ciarlantini (par M. le professeur Arcari), 2 ; M. le professeur Maillard, 2 ; M. E. Champendal, 1 ; Département de l'instruction publique et des cultes, 1 ; M. Fattovich, 1 ; M. Ferraris (par M. le professeur Arcari), 1 ; M. A. Guido (par M. le professeur Arcari), 1 ; M. le professeur Lombard, 1 ; M. Mackenzie (par MM. les professeurs Arcari et Bonnard), 1 ; M. W. Reichard, stud. litt., 1 ; M. F. Schwarz, 1 ; M. G. Scotti (par M. le professeur Arcari), 1 ; M. G. Volait, privat-docent, 1 ; M^{lle} J. Werner, stud. litt, 1. Cinq volumes non rentés à la bibliothèque depuis plusieurs années ont été recouvrés. La bibliothèque compte à l'heure actuelle (1^{er} décembre 1923) un total de 4758 volumes (sans compter les thèses). Le catalogue sur fiches a été continué

La bibliothèque des thèses a été installée dans l'antichambre de l'ancienne Bibliothèque des étudiants.

Cours de vacances. — En 1923, les cours de vacances ont été complètement réorganisés. en tenant compte des expériences faites depuis 1920 et des vœux exprimés par les participants de ces dernières années

Cette réorganisation s'est trouvée pleinement justifiée par le succès des cours en 1923. Au lieu de 83 auditeurs que nous comptions l'année passée, nous avons eu 120 participants. Et, sur ces 120 personnes, 85 ont suivi l'enseignement complet. Cette forte participation nous a forcés d'organiser jusqu'à cinq classes pratiques parallèles, et quatre classes de phonétique. L'enseignement dans les classes pratiques a été confié à M^{lles} P. David, maîtresse à l'Ecole Vinet, B. Héritier, assistante à l'Université de Belfast, et à MM. P. Lassenre, maître à l'Ecole supérieure, G. Volait, privat-docent à l'Université, A. de Beaumont, professeur au Conservatoire, H. Miéville, maître au Collège classique, et P. Rumpf, docteur ès-lettres. L'enseignement dans les classes de phonétique a été confié à M^{lles} D. Demierre, licenciée ès-lettres, de Lausanne. B. Héritier, R. Rapin, lic ès-lettres, de Lausanne, ainsi qu'au directeur.

Les cours eux-mêmes ont tous été donnés par les membres du Conseil. M. P. Kohler ayant donné sa démission, a été remplacé par M. L. Lavanohy, maître au Collège de Vevey, qui a fait deux cours, l'un de littérature contemporaine, et l'autre de stylistique.

Six conférences d'intérêt général ont été données aux auditeurs, avec plein succès, par MM. les professeurs Rossier et Sirven, ainsi que par MM. A. de Beaumont et L. Seylaz, maître au Collège scientifique.

Les promenades du mercredi, les excursions du samedi, ainsi que la soirée du 7 août, ont eu également le plus vif succès.

Les participants se répartissent, suivant les pays d'origine, de la manière suivante (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'auditrices compris dans le chiffre total) :

Allemagne 8 (1), Amérique 11 (11), Angleterre 35 (23), Grèce 1 (1), Hollande 8 (3), Hongrie 1 (1), Inde 1 (1), Norvège 1 (1), Suède 3 (2), Tchécoslovaquie 2 (2), Vaud 2 (1), Confédérés 47 (6). Total : 120 (53).

Faculté des sciences

Les cours de la Faculté des sciences ont été suivis pendant le semestre d'hiver 1922-23 par 55 étudiants et 7 auditeurs. Durant le semestre d'été 1923, le nombre des étudiants s'est élevé à 70. Celui des auditeurs a été de 5 seulement. Il faudrait, pour être exact, ajouter à ces chiffres la totalité du nombre des étudiants de l'École d'ingénieurs, de l'École de pharmacie et de ceux de 1^{re} année de la Faculté de médecine. Ces étudiants appartiennent en fait à la Faculté des sciences.

A l'occasion du cinquantenaire de l'École de pharmacie, le grade de docteur *honoris causa* a été décerné, sur la proposition de la Faculté des sciences, à MM. Bühner, pharmacien à Clarens ; Golaz, pharmacien à Vevey, et révérend curé Besse, à Riddes.

En outre, la Faculté a proposé à la Commission universitaire de délivrer 12 doctorats et 4 licences ès-sciences, 3 diplômes de chimiste et 36 certificats d'études supérieures.

Deux étudiants de la Faculté ont obtenu des prix de concours, l'un d'eux a reçu en outre le prix Brunner.

Le Conseil de faculté a tenu quatre séances pendant l'année. Parmi les décisions importantes qu'il a prises, il faut noter celles concernant les facilités accordées aux ingénieurs diplô-

més de Lausanne qui veulent obtenir la licence ès-sciences, et ses propositions au sujet de la réorganisation de l'enseignement de la chimie.

M. Louis Déverin, nommé professeur extraordinaire de minéralogie, a été présenté aux étudiants, en séance publique, par le doyen de la Faculté. M. Oulianoff, docteur ès-sciences, nommé privat-docent, a également été présenté aux étudiants en séance publique.

Pendant toute l'année, M. Mirimanoff, professeur à l'Université de Genève, a donné l'enseignement de la théorie des fonctions, qui est vacant depuis la retraite de feu le professeur Amstein.

Ecole de pharmacie. — L'année 1923 marquera dans les annales de l'Ecole de pharmacie par la célébration du jubilé cinquantenaire de sa fondation qui eut lieu le 16 juillet. A cette occasion, la jubilaire a reçu de nombreuses marques de sympathie et des cadeaux importants.

Le témoignage auquel nous attachons le plus grand prix, est la décision prise en ces temps difficiles, par le Conseil d'Etat, de créer le cours pratique de pharmacie galénique, complément important à l'enseignement de l'Ecole.

L'Université a acquis, au prix de grands sacrifices, la collection Reber, ensemble merveilleux de vases et objets pharmaceutiques anciens.

Les Sociétés suisses et vaudoises de pharmacie, MM. Maurice Barbey, à Valeyres, J. Bloch, à Genève, Bühler, à Clarens, Henri Golaz, à Vevey, Jacques Schwob, à Lausanne, la Compagnie du Lysoforme, à Lausanne, les maisons Siegfried, à Zofingue, et Wander, à Berne, ont contribué à cette acquisition précieuse par des dons importants.

M. le D^r P. Guisan a fait cadeau de la pharmacie de son grand-père, médecin à Mézières. Elle constitue un bel exemple de ce qu'était la pharmacie d'un médecin de campagne vers 1850, avant l'époque des trains, tramways et automobiles. Elle est placée, avec la collection Reber, dans la salle d'exposition de l'Institut botanique.

MM Ch. Bühler, Ed. Cottier, S. Demiéville, et Odot ont donné des drogues, des livres anciens, des appareils et des diplômes d'assistant et maître-pharmacien, délivrés au temps de l'Académie par l'Etat de Vaud et le canton de Neuchâtel. Ces documents sont conservés aux archives de l'Ecole.

L'Ecole de pharmacie n'a pas échappé à la diminution d'étudiants, constatée par toutes les Universités suisses. Les cours et

laboratoires ont été fréquentés par 27 étudiants au semestre d'été et par 28 au semestre d'hiver. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent sont 45 et 38. La diminution porte principalement sur le nombre des dames qui descend de 32 à 8 au semestre d'hiver et de 30 à 12 au semestre d'été. La diminution n'est pas aussi importante qu'elle en a l'air. Le nombre de nos étudiants est soumis à des fluctuations semestrielles résultant du stage pratique que doivent faire nos jeunes gens après avoir obtenu le certificat de sciences naturelles. Au cours des trois semestres précédents, 17 étudiants, dont 6 demoiselles, sont entrés en stage et reviendront à l'Université à la fin de celui-ci.

Le certificat de sciences naturelles a été délivré à 5 candidats, celui de pharmacien de l'Université à 5 candidats également. Les examens fédéraux de pharmacie ont été bien fréquentés. 13 candidats ont obtenu le certificat de sciences naturelles et 8 candidats ont réussi l'examen professionnel.

Ecole d'ingénieurs. — Nombre d'étudiants réguliers :

à l'ouverture du semestre d'hiver	1923-1924	195
»	1922-1923	208
»	1921-1922	244
	1920-1921	1921-1922
Première année	55	48
Deuxième année	43	55
Troisième année	46	55
Septième semestre	51	50
Total	195	208

Nationalité des étudiants de 1^{re} année. Vaudois, 17; Confédérés, 25; Italie, 5; Luxembourg, 1; Grèce, 1; Lithuanie, 1; Turquie, Angleterre, 1; Russie, Egypte, 1; Arménie, 1.

Titres présentés par les candidats pour l'admission en 1^{re} année: Baccalauréat ès-sciences math du Gymnase scient de Lausanne, 22; baccalauréat ès-sciences math. du Gymnase de La Chaux-de-Fonds, 1; baccalauréat ès-sciences math. de France, 1; maturité technique de Genève, 1; maturité bernoise, 2; maturité luxembourgeoise, 1; maturité turque, 1; certificat de sortie du cours de mathématiques spéciales annexé à l'Ecole d'ingénieurs, 6; certificat d'admission à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, 7; licence licéale de Florence, 1; diplôme de technicien, 3; certificat d'exmatriculation de l'Université de Cambridge, 1; doublent la première année, 4; admis conditionnellement, 2.

Ont subi les examens d'admission à l'Ecole d'ingénieurs, 4.

Le cours de mathématiques spéciales annexé à l'Ecole d'ingénieurs comprend 9 élèves et un auditeur, qui se répartissent comme suit : Suisses, 2 ; étrangers, 8.

La section des géomètres compte un candidat en deuxième année.

En 1922, 58 candidats obtiennent le diplôme d'ingénieur et en 1923, 49, dont 10 constructeurs, 13 mécaniciens, 15 électriciens et 11 chimistes.

La session d'examen propédeutique du mois d'octobre a réuni 57 candidats, dont 49 ont été admis.

Prix. — Les prix suivants ont été décernés : prix W. Grenier, à MM. Fontolliet, Auguste, candidat ingénieur-constructeur, et Zurlinden, Robert, candidat ingénieur-mécanicien ; prix R. Cousin, à M. Bachmann André ; prix A. Dommer, à M. Vaucher, André.

Doctorat. — Le grade de docteur ès-sciences techniques a été conféré à deux candidats. MM. Youssoufian Ara, et Sunnen Théodore.

Personnel enseignant. — Le personnel enseignant de l'Ecole d'ingénieurs s'est accru d'un professeur extraordinaire en la personne de M. E. Juillard, chargé de l'enseignement de l'électrotechnique et des machines électriques aux 5^e et 6^e semestres. Cette nomination a eu pour effet de soulager M. le professeur Landry, qui assumait à lui seul la lourde charge de l'enseignement de l'électrotechnique aux étudiants de la section de mécanique et d'électricité.

Une autre modification a été introduite dans l'enseignement de la physique, en ce sens que la partie concernant l'électricité et le magnétisme est donnée maintenant par M. le professeur J. Landry au 3^e semestre. Nous faisons ainsi l'économie du second professeur de physique prévu par le nouveau plan d'études de l'Ecole d'ingénieurs.

Courses d'études. — Différentes courses d'études ont été organisées au cours de l'année 1923. En février, visite des chantiers de l'Usine de Chancy-Pougny, des Ateliers Piccard et Pictet et de l'Usine de Sécheron par les étudiants mécaniciens et électriciens du septième semestre ; visite des Ateliers de construction mécanique de Vevey par les étudiants constructeurs, mécaniciens et électriciens de troisième année. visite de différentes usines et fabriques de Monthey par les étudiants chimistes de deuxième, troisième et quatrième année : en juin, visite d'usines en France par les étudiants chimistes de troisième année.

La grande course annuelle de l'Ecole, à laquelle avaient été conviés MM. les professeurs et tous les étudiants de deuxième et de troisième année, ainsi que les candidats au diplôme, a eu lieu les 13, 14 et 15 juillet. Elle avait pour but la visite des Ateliers Th. Bell et Cie, à Kriens (canton de Lucerne) et celle des installations des Usines d'Amsteg et de Ritom.

Ecole cantonale de dessin

Pendant l'année qui vient de s'écouler, le développement de l'Ecole cantonale de dessin a pris une ampleur tout à fait encourageante. Il y a, pour motiver cette prospérité, plusieurs causes :

Tout d'abord, une réclame plus intensive a été faite, soit par le moyen d'affiches répandues dans les principales villes du canton, à Genève et à Neuchâtel ; soit par le moyen de circulaires dactylographiées ; soit encore par une brochure donnant tous les renseignements désirables ainsi que l'historique de l'établissement.

Cette réclame, indispensable, a produit ses effets. Elle a valu à l'Ecole de nombreuses inscriptions, et, de tous côtés, des demandes de renseignements.

Une deuxième cause est l'incorporation de l'Ecole d'art (fondée jadis par M. Ortlieb) à l'Ecole cantonale de dessin. Cette fusion, opérée dans le meilleur esprit, avec le vif désir de travailler dans l'intérêt de la communauté, a produit un excellent effet moral. Il y a quelque satisfaction à constater que notre établissement officiel devient un centre d'attraction pour qui s'occupe d'enseignement du dessin.

Ajoutons que l'incorporation de l'Ecole d'art de Couvaloup, nous a valu non seulement un apport précieux de mobilier, mais encore l'entrée, dans notre corps enseignant, à titre de chargés de cours, de MM. Rivier et de Ribaupierre, artistes-peintres et anciens professeurs à l'Ecole d'art de Couvaloup.

Enfin, une troisième cause de progrès, la plus importante, a été la réorganisation de l'Ecole sur un nouveau plan. C'est elle, dorénavant, qui décerne le brevet de maître de dessin, de même que le diplôme d'artiste-décorateur et le certificat d'études générales.

Le nouveau règlement organique a été approuvé par le Conseil d'Etat le 17 août 1923.

Elèves et inscriptions. — Le nombre des inscriptions aux cours ordinaires et aux cours libres de MM. L. Rivier et de Ri-baupierre a été, depuis la rentrée de septembre, de 72. Ce chiffre sera notablement plus élevé à la fin de cette année; les demandes de renseignements ou les inscriptions se faisant constamment. A ces 72 inscriptions, il convient d'ajouter 70 autres inscriptions au cours spécial d'histoire de l'art, lequel, donné à la salle Tissot, a le privilège d'attirer un public fort assidu.

Le total des inscriptions serait donc à ce jour de 142.

Expositions. — La salle d'exposition est de plus en plus appréciée dans le monde des artistes, et les expositions se suivent d'assez près, presque toujours couronnées de succès.

Nous avons eu cette année :

1. L'Exposition des aquarelles de feu M^{lle} B. Gay.
2. L'Exposition des plans d'aménagement de la vallée du Flon.
3. L'Exposition des eaux-fortes de feu Alexis Forel et de quelques pastels de M^{me} Emmeline Forel.
4. L'Exposition de M. Margot, artiste-peintre et professeur aux écoles primaires.
5. L'Exposition des travaux des élèves de l'Ecole cantonale de dessin.
6. L'Exposition René Martin
7. L'Exposition Albert Gos.
8. Le Tournus.

Mobilier et modèles. — Aucun modèle de plâtre n'a été acquis cette année. Quelques élèves ont continué à apporter des objets pour le cours de peinture donné par M. Rambert. M. Georges Mercier, architecte, a généreusement offert à l'Ecole une presse à eaux-fortes

Bibliothèque. — Notre bibliothèque s'est enrichie cette année des ouvrages suivants :

- Paul Richer : Eléments d'anatomie ;
 Roger Peyre : Histoire générale des Beaux-Arts ;
 E. Faure : Vélasquez ;
 Lafond : Murillo ;
 F. Benoist : Lawrence ;

Enfin de neuf ouvrages d'art offerts par le directeur.

Tous ces ouvrages sont, dès à présent, prêtés aux élèves.

Prix. — Comme d'habitude, la Société vaudoise des Beaux-Arts nous a accordé un prix de 30 francs, qui a été la récompense méritée de cinq de nos meilleurs élèves.

Examens du brevet. — Pour la première fois, et sous une forme renouvelée, ont eu lieu les examens pour l'obtention du brevet de maître de dessin.

Six inscriptions ont été reçues. Deux candidats se sont retirés. Deux ont subi les épreuves avec succès et ont obtenu leur brevet ; ce sont : M^{lle} Denise Lombard, à Lausanne ; M. L. Delerse, à Clarens.

Bourses d'études

Au cours de l'année 1923, le Conseil d'Etat a accordé des « prêts d'honneur » à 15 étudiants, soit 11 Vaudois et 4 Confédérés, pour une somme de 8100 francs.

Le fonds des bourses, au 31 décembre 1923, était de fr. 15,727.95 (fr. 14,602.40 au 31 décembre 1922).

Nous avons reçu, en faveur du fonds, un don de 100 fr., et les anciens bénéficiaires ont remboursé fr. 800.

VII. BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, MUSÉES, MONUMENTS HISTORIQUES

Bibliothèque cantonale et universitaire

Personnel. — Le personnel n'a subi aucune modification au cours de l'année 1923. La Bibliothèque a été heureuse d'utiliser le précieux concours bénévole de M. Jules Choffat, dès le début de l'année au 15 octobre.

Commission de la Bibliothèque — Cette commission s'est réunie le 11 janvier pour examiner les propositions d'achats des professeurs. Le nombre des professeurs qui ont présenté des listes a sensiblement augmenté.

Achats pour l'Administration cantonale et les Services universitaires. — Nous avons acheté pour les bibliothèques des services cantonaux et des facultés universitaires 447 volumes (372 en 1922 et 442 en 1921) ; 114 brochures (164 en 1922 et 62 en 1921) et 6 planches.

Acquisitions nouvelles — Notre Bibliothèque s'est enrichie en 1923 de 1821 volumes (1692 en 1922), de 7006 brochures (7955 en 1922). chiffre dans lequel sont compris les fascicules des publications périodiques et les numéros de journaux, et de 44 cartes (46 en 1922). La Bibliothèque reçoit annuellement 324 périodiques et journaux.

Parmi les nouveaux ouvrages entrés à la Bibliothèque en 1923, 396 volumes et 477 brochures lui ont été offerts en don.

Catalogue — Les deux nouvelles séries de tiroirs, système Borgeaud, à Paris, commandées en 1922 pour le catalogue sur fiches de la salle de lecture, ont été livrées et posées en avril. Nous disposons ainsi de vingt tiroirs nouveaux, ce qui nous permettra de caser nos fiches pendant quelque temps en attendant que la question de la salle de lecture reçoive une solution. En revanche, en raison de la situation financière, l'achat d'un nouveau fichier pour le catalogue du bureau a été ajourné; la Bibliothèque sera sans doute obligée de recourir à quelque combinaison de fortune pour loger les fiches nouvelles.

Le remaniement du catalogue systématique sur fiches, ainsi que le travail de classification et d'incorporation des périodiques de la Société des sciences naturelles et de la Société d'histoire de la Suisse romande ont été continués, soit pour la première, 33 revues comprenant 540 volumes: pour la seconde, 33 revues comprenant 440 volumes.

La Bibliothèque a collaboré à la nouvelle édition du *Catalogue des périodiques reçus par les bibliothèques suisses*. Elle a dressé à cet effet des fiches concernant ses périodiques et recueilli celles des revues scientifiques reçues par une cinquantaine de bibliothèques de Lausanne (bibliothèques d'instituts annexes à l'Université, de laboratoires, de cliniques, de services de l'Etat et de sociétés savantes).

Revision annuelle — Afin que la Bibliothèque fût ouverte pendant les cours de vacances la revision annuelle, qui avait lieu autrefois en août, a été renvoyée en septembre et réduite à deux semaines. La Bibliothèque n'a donc été fermée au public que du 3 au 15 septembre. De ce fait, nous avons dû prendre les devants pour mener à bien la revision, et deux équipes y ont travaillé dans les semaines qui ont précédé la fermeture; cette combinaison n'a d'ailleurs été possible que grâce à la présence de M. Choffat.

Reliure — 1261 volumes et cartes ont été reliés, et 75 cartons ont été confectionnés en 1923, pour une somme totale de 7547 fr. 35, soit en moyenne 5 fr. 65 par pièce. En 1922, il avait été relié 1269 volumes, et le coût moyen de la reliure avait été de 6 fr. 74 par volume.

Bibliothèques annexes. — En date du 14 mars 1923, le Département de l'instruction publique chargeait la Bibliothèque de faire une révision de toutes les bibliothèques spéciales, pour savoir comment elles sont tenues. Ces révisions ont porté sur toute la Bibliothèque et non pas seulement sur les livres achetés sur les crédits de l'Etat.

La bibliothèque de l'Ecole d'ingénieurs, celles du Laboratoire de zoologie et de l'Ecole des hautes études commerciales ont été révisées en entier, ainsi que celle de la Faculté des lettres. Sur 8000 numéros de celle du Laboratoire de botanique, nous en avons contrôlé 2000, ce qui nous a pris à peu près six matinées. Pour celle de la géologie, la Bibliothèque a dû se borner à des sondages, parce que le catalogue — sur fiches — a été dressé uniquement en vue des travaux scientifiques, et ne se prête pas à un contrôle. Ce sondage a fait voir que tous les ouvrages étaient classés suivant un ordre parfait. Ils sont d'ailleurs très peu prêtés au dehors, et on ne les laisse jamais sortir sans garantie complète contre les disparitions.

Il a été constaté que, d'une manière générale, les bibliothèques dites annexes étaient bien tenues et que, grâce à la réorganisation dont quelques-unes ont été l'objet ces dernières années, elles offraient les garanties nécessaires à l'utilisation et à la conservation des ouvrages dont elles se composent. Plusieurs ont dressé ou sont en train de dresser des catalogues, de sorte que, dans l'avenir, et moyennant le temps nécessaire, elles pourront être l'objet de révisions complètes.

PRÊT DES LIVRES

a) CONSULTATION A LA SALLE DE LECTURE

	Nombre des volumes consultés		
	1921	1922	1923
Janvier	4113	2422	2764
Février	3074	3237	2561
Mars	2834	2888	2671
Avril	2880	2025	1871
Mai	2929	2712	1615
Juin	2870	2689	1810
Juillet	1896	1456	1604
Août-Septembre	2392	2152	1390
Octobre	2139	2148	2804
Novembre	3308	2938	3915
Décembre	3887	2115	2348
Totaux.	33322	26782	25353

Malgré les salles de travail ouvertes dans plusieurs facultés, la salle de lecture a été insuffisante quatre-vingt-neuf fois au cours de l'année 1923. Ce fait est assurément regrettable, mais ce n'est pas celui qui nous préoccupe le plus en ce qui concerne ce local. Nous voyons venir, en effet, le moment où le fichier sera complètement rempli, et nous nous demandons par quel moyen nous pourrions faire face à la situation, étant donné qu'on ne peut y ajouter de nouveaux tiroirs, à moins de le transporter ailleurs, et que l'impression des fiches est exclue probablement pour longtemps.

b) PRÊT A DOMICILE

	Nombre des volumes distribués		
	1921	1922	1923
Janvier	806	1419	1405
Février	814	1474	1547
Mars	726	1618	1475
Avril	771	1327	1337
Mai	829	1364	1378
Juin	1068	1269	1314
Juillet	555	831	1049
Août-Septembre	1846	1694	1265
Octobre	1166	1436	1425
Novembre	1480	1540	1800
Décembre	1586	1475	1690
Totaux.	11647	15147	15685

La Bibliothèque cantonale a fait, en 1923, 135 demandes de prêt à 22 bibliothèques suisses et leur a emprunté 342 volumes (231 en 1922). Elle a fait 72 envois à 16 bibliothèques suisses et leur a prêté 125 volumes (104 en 1922).

Bibliothèque de l'Ecole de médecine

Elle a prêté en 1923 à 25 professeurs et étudiants 77 volumes et thèses. La fréquentation de la salle de lecture a sensiblement diminué par suite de la répartition des principales revues achetées sur le fonds Mercier dans les divers services de médecine et laboratoires.

Reçu en don du Gouvernement français : Journal de chirurgie ; Journal d'urologie ; Annales de médecine ; la Presse médicale ; Bulletin officiel de la Société française d'électrothérapie et

de radiologie ; Bulletin de la Société des sciences médicales et biologiques de Montpellier et du Languedoc méditerranéen.

De la Karolinska Institutets Bibliothek, à Stockholm : Paediatrica.

Bibliothèques populaires

En 1923, les Bibliothèques populaires du canton ont reçu par les soins du Département de l'instruction publique, les ouvrages et publications suivants :

1. Le beau volume sur le Major Davel, publié à l'occasion du bi-centenaire du patriote vaudois.

2. Une étude du professeur Henri Vuilleumier, sur le Major Davel également.

3. Le 19^e fascicule du « Bulletin bibliographique ».

4. Le premier numéro de « Que lire ? », publié sous les auspices du Département, destiné à renseigner sur la valeur des ouvrages nouveaux, romans, etc., et qui, d'après les témoignages qui nous sont parvenus, est fort apprécié des comités chargés des achats pour les bibliothèques publiques.

Bibliothèque pour tous

En 1923, le dépôt régional de Lausanne a envoyé 207 collections (161 dans le canton de Vaud) à 129 stations (Vaud 103) ; ces 103 stations vaudoises se répartissent comme suit : 14 autorités (municipalités et commissions scolaires), 57 bibliothèques, 16 sociétés et fabriques, 16 associations constituées pour avoir une collection de volumes. Les autorités ont reçu 30 caisses, les bibliothèques 77, les sociétés 24 et les associations 30. Dans le canton, plus de 7300 volumes ont été envoyés.

L'état des livres s'est élevé de 6204 au 1^{er} janvier à 7965 au 31 décembre.

Comme suite à une décision des Chambres fédérales, le canton de Vaud participe aux frais de cette Bibliothèque par une subvention annuelle de 3000 francs.
